

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 20 février 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

20 février 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
M. Alain Pichette, substitut de Louiseville

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier

Étaient absents :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Consommation hebdomadaire
8. Suivi des nappes de la Régie
9. Pluviométrie
10. Information sur les opérations et équipements
 - 10.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 10.2 Ajout d'un ordinateur dédié au nouveau système de télémétrie
 - 10.3 Ajout de flottes d'inondation dans les chambres de compteur

- 10.4 Ajout d'une carte 4-20 mA dans le nouveau panneau de contrôle Yamachiche-Louiseville
- 10.5 Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2019
- 10.6 Spectrophotomètre et autres fournitures de laboratoire
- 11. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
 - 11.1 Sièges au conseil d'administration de l'OBVRLY
- 12. Varia
 - 12.1 Dossier Yamachiche – Cession de la nouvelle chambre de compteur
 - 12.2 Mise à jour du dossier clicSÉQUR
 - 12.3 Autorisation de signature – Audit des états financiers au 31 décembre 2019
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

2020-02-018

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2020 :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-02-019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2020.

4. CORRESPONDANCES RECUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 janvier 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-02-020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 17 février 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-02-021 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 février 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-02-022 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante mille cinq cent quatre-vingt-trois et deux (60 583,02 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 20 février 2020.

Mario Paillé, trésorier

7. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 février 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

8. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 2 février 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

9. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 4 février 2020 relativement à la pluviométrie.

10. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Comme à chaque début d'année, nous mettons à jour nos inventaires de pièces de plomberie, de pièces pour les vannes régulatrices et nos pièces de laiton.
- Les travaux de la télémétrie phase 2 se poursuivent. Ils ont débuté le changement des automates.
- Nous aurons bientôt les résultats de l'étude de pompage de la recherche en eau au BSA. Yves Leblanc viendra faire une présentation au conseil probablement au mois d'avril.
- Bergeron Électrique a terminé les connections électriques pour le projet d'installation des pompes dans les chambres 201, 204, 207, 208 et 209.
- Nous avons terminé la plomberie et l'installation des pompes de ces mêmes chambres.
- Nous ne ferons pas valider le débitmètre de Saint-Léon car la municipalité a trouvé deux fuites. Il en aurait coûté 1 780,00 \$ plus taxe pour faire cette validation.
- Nous avons assisté à la rencontre demandée par Sainte-Angèle-de-Prémont avec la municipalité de Sainte-Ursule à propos de l'alimentation en eau de la route Foisy.
- Nous avons remplacé l'inverseur de courant du Sprinter au coût de 618,00 \$ plus taxes. Il est tombé en panne au bout de 5 ans.

10.2 AJOUT D'UN ORDINATEUR DÉDIÉ AU NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT la recommandation des programmeurs d'avoir un ordinateur dédié entièrement au logiciel de supervision de la télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE cet ordinateur n'était pas prévu initialement au projet de télémétrie phase 2;

CONSIDÉRANT QUE Deric Construction dépose une soumission pour la fourniture d'un ordinateur dédié au nouveau système de télémétrie pour la somme de 2 420,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande l'acceptation de cette proposition;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-023

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ajout d'un ordinateur dédié au nouveau système de télémétrie et autorise M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie les documents relatifs à cet ajout au projet de télémétrie phase 2.

10.3 AJOUT DE FLOTTES D'INONDATION DANS LES CHAMBRES DE COMPTEUR

CONSIDÉRANT QUE les chambres de compteur de Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand et Maskinongé sont souvent inondées et sur de longues périodes;

CONSIDÉRANT QUE les équipements qui seront installés dans ces chambres de compteur auront une résistance à l'eau limitée;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Morel-Benoit s'est informé de la possibilité d'ajouter une flotte d'inondation avec anneau anti-ballotement reliée au panneau de contrôle de ces chambres pour être avisé en cas d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE ces flottes d'inondation n'étaient pas prévus initialement au projet de télémétrie phase 2;

CONSIDÉRANT QUE Deric Construction dépose une soumission pour l'ajout, l'installation et le raccordement d'une flotte d'inondation avec anneau anti-ballotement reliée au panneau de contrôle pour les trois compteurs mentionnés pour la somme de 5 393,58 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande l'acceptation de cette proposition;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ajout de flottes d'inondation dans les chambres de débitmètre et autorise M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie les documents relatifs à cet ajout au projet de télémétrie phase 2.

10.4 AJOUT D'UNE CARTE 4-20 MA DANS LE NOUVEAU PANNEAU DE CONTRÔLE YAMACHICHE-LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction de la nouvelle chambre de compteur de Yamachiche, une nouvelle carte 4-20 mA doit être ajoutée dans le panneau de contrôle Yamachiche-Louiseville;

CONSIDÉRANT QUE cette carte 4-20 mA n'était pas prévue initialement au projet de télémétrie phase 2;

CONSIDÉRANT QUE Deric Construction dépose une soumission pour l'ajout, d'une carte 4-20 mA dans le nouveau panneau de contrôle Yamachiche-Louiseville pour la somme de 1 307,50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande l'acceptation de cette proposition;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ajout d'une carte 4-20 mA dans le nouveau panneau de contrôle Yamachiche-Louiseville et autorise M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie les documents relatifs à cet ajout au projet de télémétrie phase 2.

10.5 DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations informe les membres du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré qu'il a déposé le 21 janvier 2020 au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sous sa signature, le rapport annuel 2019 de déclaration de prélèvements d'eau pour chacun des puits de la Régie.

2020-02-026

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2019.

10.6 SPECTROPHOTOMÈTRE ET AUTRES FOURNITURES DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE le spectrophotomètre du laboratoire est tombé en panne et qu'il est beaucoup trop âgé pour être réparer;

CONSIDÉRANT le besoin de diverses autres fournitures de laboratoire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Numéro d'article	Description de l'article	Quantité	Prix		
			VEOLIA	VWR	HACH
DR3900	SPECTRO C/A TECH. RFID DE COMPTOIR	1	5 824,69 \$	6 349,95 \$	6 213,00 \$
2105769	REACTIF FER FERROVER	1	36,93 \$	42,82 \$	37,40 \$
2651700	MANGANESE,PAN, KIT REACTIFS,BG 0--0.700 MG/L,10ML, 50 TESTS	1	87,20 \$	208,82 \$	88,30 \$
2105869	CUVER1,10ML,100/PQT	1	74,76 \$	85,20 \$	75,70 \$
2106169	KIT REACTIFS NITRATES (X 100)	1	67,94 \$	92,43 \$	68,80 \$
2106769	KIT REACTIFS SULFATES (X 100)	1	50,27 \$	62,03 \$	50,90 \$
2604545	AMMONIAQUE,KIT SALICY.,TNT,LR 0,02-2,50 MG/L,25-49 TESTS	1	174,79 \$	186,12 \$	177,00 \$
2495402	CUVE ECHANTILLON VERRE 10 ML POUR DR 3900/6000 (X 2)	1	202,50 \$	191,08 \$	180,00 \$
20353	ACIDE SULFURIQUE 0.020N,1L SOLUTION STANDARD	1	32,90 \$	41,67 \$	-
2105528	CHLORE,DPD LIBRE,10ML,1000/PQT	1	255,76 \$	294,87 \$	-
	Frais de transport		Dicom	N/D	158,90 \$
			6 807,74 \$	7 554,99 \$	7 050,00 \$

POUR CES MOTIFS :

2020-02-027

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat du spectrophotomètre et des autres fournitures de laboratoire chez Veolia.

11. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

11.1 SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBVRLY

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-06-093, M. Alain Pichette avait été nommé représentant de la Régie au sein du conseil d'administration de l'OBVRLY pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Pichette a informé le secrétaire-trésorier de la Régie qu'il n'a plus le temps d'assister aux réunions de l'OBVRLY;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Pichette n'est plus représentant au conseil d'administration de la Régie mais seulement le substitut de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre membre du conseil d'administration de la Régie n'est disponible pour siéger au conseil d'administration de l'OBVRLY;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-028

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie ne nomme aucun représentant au sein du conseil d'administration de l'OBVRLY pour le moment;

QUE la Régie se réserve le droit de nommer plus tard un représentant au conseil d'administration de l'OBVRLY;

QUE le conseil d'administration de la Régie désire recevoir les procès-verbaux des réunions de l'OBVRLY afin d'être informé des activités de l'organisme.

12. VARIA

12.1 DOSSIER YAMACHICHE – CESSION DE LA NOUVELLE CHAMBRE DE COMPTEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Yamachiche doit céder à la Régie pour la somme symbolique de 1 \$ les équipements et infrastructures de sa nouvelle chambre de compteur, tels que détaillés sur le plan no P2020-01;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Yamachiche soumet à la Régie une entente à être signée par les deux parties pour l'acquisition des immobilisations à caractère intermunicipal appartenant à la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-029

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soient autorisés la présidente, Madame Barbara Paillé et le secrétaire-trésorier, Monsieur Mario Paillé, à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré l'entente d'acquisition des immobilisations à caractère intermunicipal appartenant à la Municipalité de Yamachiche;

QUE cette signature par la Régie soit conditionnelle à ce que la Municipalité de Yamachiche lui transmette tous les plans tel que construit de ces nouvelles infrastructures ainsi que tous les documents se rapportant à la pose et l'entretien

des équipements mécaniques, électriques, électroniques ou technologiques conformément à l'entente de principe signée par les deux parties le 7 mars 2018.

QUE le plan no P2020-01 fait partie intégrante du procès-verbal;

12.2 MISE À JOUR DU DOSSIER CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT QUE la représentante autorisée actuelle de la Régie à clicSÉQUR est Mme Lucie Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE le premier responsable des services électroniques de la Régie à clicSÉQUR est M. Jean Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ne sont plus à emploi de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-030

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

12.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions de la mission d'audit des états financiers de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 par Mallette S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des documents traitant des conditions de la mission d'audit pour la vérification 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

2020-02-031

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration, ayant lus et approuvés les conditions de la mission d'audit, autorise Madame Barbara Paillé, présidente, et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, les documents reçus de Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2020-02-032

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 25.

Présidente

Secrétaire Trésorier

